



À l'école Paul-VI,
on "s'aime" la vie !

Info-parents

RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2025

Bonjour à toutes et à tous !

C'est sous un thème encore mystère que l'école Paul-VI amorcera cette année scolaire! Nous avons de belles idées pour faire vivre une belle année scolaire à votre enfant. Ainsi, nous souhaitons que l'année scolaire 2025-2026 crée, chez tous nos élèves, un sentiment d'appartenance pour la réussite éducative et soyez assurés que tout le personnel de l'école a à cœur cette réussite !

Le journal Info-parents que vous recevez aujourd'hui par courriel se veut un bulletin d'information destiné aux familles que vous pourrez lire dès les premiers jours de chaque mois, lequel sera également disponible sur le site de l'école à l'adresse <http://paulvi.csp.qc.ca/>. Vous y trouverez les dates importantes, les activités prévues dans le mois et des informations sur ce qui se vit dans l'école.

Toute l'équipe école est engagée et prête à offrir à vos enfants une belle année scolaire remplie de projets et d'activités d'apprentissage. Nous souhaitons mettre en place un climat propice aux apprentissages et favoriser la réussite des élèves.

Nous tenons également à souligner votre apport important dans la réussite de nos élèves, vos enfants, et apprécions votre soutien, votre collaboration et votre implication. Pour élever un enfant, ça prend un village !

Au nom de toute l'équipe, nous vous souhaitons une merveilleuse année scolaire 2025 - 2026.

Bonne lecture !

Dates à retenir

1^{er} septembre : fête du travail. Congé pour tous
2 septembre : Rentrée scolaire, voir un envoi autre pour les élèves du préscolaire
2 septembre : rencontre des parents des élèves du préscolaire (18h30)
4 septembre : déjeuner dans la cour si le temps le permet.
10 septembre : Prise de la photo scolaire
11 septembre : Fête de la rentrée – remis au 12 septembre en cas de pluie.
17 septembre : rencontre des parents des élèves du primaire.
19 septembre : journée pédagogique. Les élèves sont en congé, mais le service de garde est ouvert.
25 septembre : Conférence de la rentrée pour les parents et assemblée générale des parents ensuite (18h00)

HORAIRE

Préscolaire : 8 h 15 à 11 h 10 et 12 h 25 à 14 h 12
Primaire : 8 h 20 à 11 h 40 et 13 h 05 à 15 h 25
Service de garde : 7 h à 18 h

POUR NOUS JOINDRE

Notez que vous devez ne retenir qu'un seul numéro de téléphone :

Administration de l'école et absence : poste 0
Service de garde : poste 6

450 655-8930

ABSENCE ET RETARD

Comme les années précédentes, nous vous demandons d'aviser le **secrétariat** de l'école **EN TOUT TEMPS** par courriel paul-vi@cssp.gouv.qc.ca, par téléphone [450 655-8930](tel:450-655-8930), **poste 0** ou via Mozaik Parents de toute absence ou retard de votre enfant, et ce, **avant 8 h 20 le matin**. Il est important de préciser le nom de l'enfant, son groupe ainsi que le motif de l'absence. Merci d'aviser également le **service de garde**, au poste 6, s'il y a lieu.



À l'école Paul-VI,
on "s'aime" la vie !

Info-parents

DOCUMENTS IMPORTANTS DE LA RENTRÉE

Vous recevrez des documents importants. Il est essentiel d'en prendre connaissance et de les retourner à l'école, le plus tôt possible, complétés et signés, s'il y a lieu.

TRANSPORT (AUTOBUS) ET DÉBARCADÈRE

Les attestations de transport sont maintenant disponibles sur Mozaik Parents, et ce, depuis le 22 août 2025. Pour plus de détails, veuillez consulter le lien ci-contre :

<https://cssp.gouv.qc.ca/ressources-parents/transport-scolaire/>

ARRIVÉE À L'ÉCOLE LE MATIN (voir le plan en annexe)

Voici les consignes à respecter lors de l'arrivée à l'école le matin :

Les élèves qui fréquentent le service de garde

Ils doivent passer par la porte habituelle qui se situe près du débarcadère. Le parent va le reconduire jusqu'à l'accueil, donne la présence de l'enfant et sort par la suite.

Les élèves marcheurs

Ils doivent se rendre sur la cour à partir de 8 h 05. Ils peuvent utiliser les chemins piétonniers, celui de la rue des Abbés-Primeau (**il y a encore des travaux, donc cet accès pourrait ne pas être disponible à la rentrée scolaire**) et celui adjacent au débarcadère d'autobus.

Les parents qui viennent reconduire leurs enfants en voiture (non inscrits au service de garde)

À partir de 8 h 05, ils doivent les déposer à l'entrée du chemin piétonnier sur la rue des Abbés-Primeau ou les déposer en avant de l'école. Ils devront utiliser les chemins piétonniers, celui de la rue des Abbés-Primeau et celui adjacent au débarcadère d'autobus.

La circulation, tant pour les véhicules que pour des marcheurs, dans le stationnement des employés est interdite.

SORTIE DES ÉLÈVES LE MIDI

Si votre enfant dîne chaque jour à la maison, nous vous remercions de lui donner un point de rencontre à l'extérieur de l'école afin d'éviter l'engorgement de l'entrée principale.

De plus, veuillez noter que le secrétariat est fermé pendant l'heure du dîner des élèves du primaire. Ainsi, si vous devez venir chercher votre enfant ou encore venir déposer des objets pour votre enfant, cela devra se faire par l'entrée du service de garde, située à l'arrière de l'école (porte 4).

RÈGLES DANS LA COUR D'ÉCOLE

La surveillance dans la cour est une grande responsabilité. La sécurité de nos élèves nous tient à cœur. Pour continuer de mener à bien cette tâche, nous avons besoin de votre collaboration. Nous vous demandons **de ne pas entrer dans la cour le matin lorsque vous venez conduire vos enfants.**

DÉPART LE SOIR

Nous ferons partir en premier les élèves transportés en autobus, suivis des marcheurs. Dans ce contexte, nous demandons aux parents utilisateurs du service de garde de ne pas se présenter à l'école avant 15 h 40. (sauf pour les élèves du préscolaire)

Lorsque vous venez chercher votre enfant au service de garde, vous vous présentez comme d'habitude à l'accueil. Vous ressortez à l'extérieur pour attendre votre enfant aussitôt qu'il a été nommé.



À l'école Paul-VI,
on "s'aime" la vie !

Info-parents

STATIONNEMENT INTERDIT

Nous vous informons qu'il est **interdit** de se stationner dans l'espace réservé aux autobus entre 7h45 et 15h45. Il en va de même pour le stationnement de l'école, lequel est réservé aux employés seulement, même si ce n'est que pour déposer votre enfant. Nous vous remercions de respecter la signalisation et la vitesse permise aux abords de l'école. Les virages en U (« U-turn ») sont interdits devant l'école. Il en va de la sécurité de tous nos élèves.



Attention «SYNDROME DE LA PORTE! »

Il entraîne un danger pour la sécurité et même la vie des enfants.

Si vous circulez dans une zone scolaire, sachez que le syndrome de la porte s'y répand très rapidement.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Trouble de comportement pouvant affecter les conducteurs qui déposent des enfants à l'école. La personne affectée a l'impression que l'endroit le plus sécuritaire pour déposer sa progéniture est situé le plus près possible de la porte, peu importe la signalisation en place et au détriment de la sécurité de tous les enfants.

SYMPTÔMES

- Arrêt en zone interdite
- Entrave à la circulation
- Entrave au débarcadère des autobus scolaires
- Stationnement en double

TRAITEMENT

- Bien identifier et respecter la signalisation
 - Suivre les règles du Code de la sécurité routière (CSR)
 - Posologie : au quotidien
- Source : Police de Gatineau

QUELQUES DATES IMPORTANTES

PREMIÈRE SOIRÉE PARENTS-ENSEIGNANTS

Veillez noter les dates des rencontres avec les enseignants. Toutes les rencontres de parents se feront **en présence dans la classe de votre enfant**. Une invitation vous parviendra par l'enseignant(e) de votre enfant:

* PRÉSCOLAIRE :	• le mardi 2 septembre 18h30
* 1 ^{re} année :	
* 2 ^e année :	• le mercredi 17 septembre 18h00
* 3 ^e année :	
* 4 ^e année :	
* 5 ^e année :	• le mercredi 17 septembre 19h00
* 6 ^e année :	

PHOTO SCOLAIRE

Veillez noter la date des photos scolaires : le 10 septembre prochain. L'horaire exact suivra par courriel.



À l'école Paul-VI,
on "s'aime" la vie !

Info-parents

FÊTE DE DÉBUT D'ANNÉE

Venez en grand nombre
afin de financer de belles activités
ludiques pour les élèves !

Fête de la rentrée

11.09.25*

16-20h

**La fête sera remise au lendemain en cas de
pluie (entrée gratuite)*

Breuvages, hot-dogs, pizza, et autres
surprises seront en vente sur place
Argent comptant ou cartes Interac/crédit



Coin maquillage

+



Stations de jeux



Dans la cour de l'école

APPORTEZ CHAISES ET COUVERTURES À PIQUE-NIQUE!



À l'école Paul-VI,
on "s'aime" la vie !

Info-parents

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Le mercredi 25 septembre est une date importante à retenir puisque nous tiendrons l'assemblée générale des parents au gymnase de l'école. L'assemblée sera précédée d'une conférence de 45 minutes ayant pour titre : **Rentrée, fatigue et grandes émotions : Astuces pour faciliter le quotidien familial.** À cette occasion, nous vous présenterons le bilan des activités de l'année 2024-2025. Nous procéderons ensuite à l'élection des membres du CÉ pour l'année 2025-2026. Nous vous rappelons que dans le cadre de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement exerce des fonctions et des pouvoirs importants pour l'école. La participation de parents de nos élèves à l'élaboration de certaines décisions est pour nous la preuve d'une étroite collaboration de l'école et de son milieu. Vous trouverez l'ordre du jour de cette assemblée à la fin de ce bulletin. Vous recevrez une invitation ainsi que l'ordre du jour sous peu.

Toutes les rencontres du conseil d'établissement sont publiques, vous êtes donc les bienvenus pour y assister. Le calendrier des rencontres vous sera communiqué dans l'Info-parents à chaque début de mois.

BÉNÉVOLES D'EXCEPTION

Merci aux parents membres de l'Organisme de Participation des Parents (OPP).

Merci Madame Marie-Ève Turcotte !

Cette année, les membres du conseil d'établissement ont reconnu l'apport incroyable de ces personnes dans la vie de notre école.

Merci encore de tout cœur de la part du personnel de l'école, du conseil d'établissement et des élèves !

Les membres du conseil d'établissement de Paul-VI



À l'école Paul-VI,
on "s'aime" la vie !

Info-parents

INFORMATIONS GÉNÉRALES

POLITIQUE RELATIVE À UNE SAINTE ALIMENTATION ET À UN MODE DE VIE PHYSIQUEMENT ACTIF

Le milieu scolaire se doit d'être un modèle pour les élèves. À cet effet, les écoles doivent se conformer aux trois orientations proposées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en matière de saine alimentation (MEES).

- | | |
|---------------|--|
| Orientation 1 | Offrir une alimentation variée et privilégier les aliments de bonne valeur nutritive |
| Orientation 2 | Éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire |
| Orientation 3 | Offrir des lieux adéquats et des conditions favorables lors des repas |

Nous vous rappelons qu'à l'école, les collations santé suivantes sont suggérées : **fruits, légumes et produits laitiers**. Comme nous pensons aux enfants sévèrement allergiques à l'école, **les arachides et toutes collations pouvant en contenir sont à éviter**.

SITE DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE

Pour en savoir plus sur les services de l'organisation qui accueille votre enfant, nous vous invitons à vous rendre sur le site Web du Centre de services scolaire des Patriotes en cliquant sur <https://cssp.gouv.qc.ca/> Vous y trouverez l'Info-rentree 2025-2026 soit des renseignements utiles sur le transport scolaire, les fermetures d'école lors d'intempéries, la participation des parents, le calendrier scolaire, les projets particuliers des écoles secondaires, le protecteur de l'élève et beaucoup plus!

ASSURANCE ACCIDENT ÉCOLIER (ASSURANCE-SCOLAIRE)

Nous vous suggérons de souscrire à une assurance accident au bénéfice de chacun de vos enfants d'âge scolaire auprès d'un assureur privé. Le Centre de services scolaire détient une assurance responsabilité civile, mais elle ne détient aucune assurance accident pour ses élèves.

FACEBOOK ET LA PRISE DE PHOTOS PAR LES ÉLÈVES ET LEURS PARENTS À L'ÉCOLE

Au cours de l'année, plusieurs sorties ou activités sociales sont prévues pour nos élèves. Plusieurs d'entre eux possèdent un téléphone cellulaire ou un autre appareil permettant de prendre des photos. Nous avons constaté par le passé que des photos prises lors de tels événements se retrouvent sur des pages Facebook ou sont échangées par courriel.

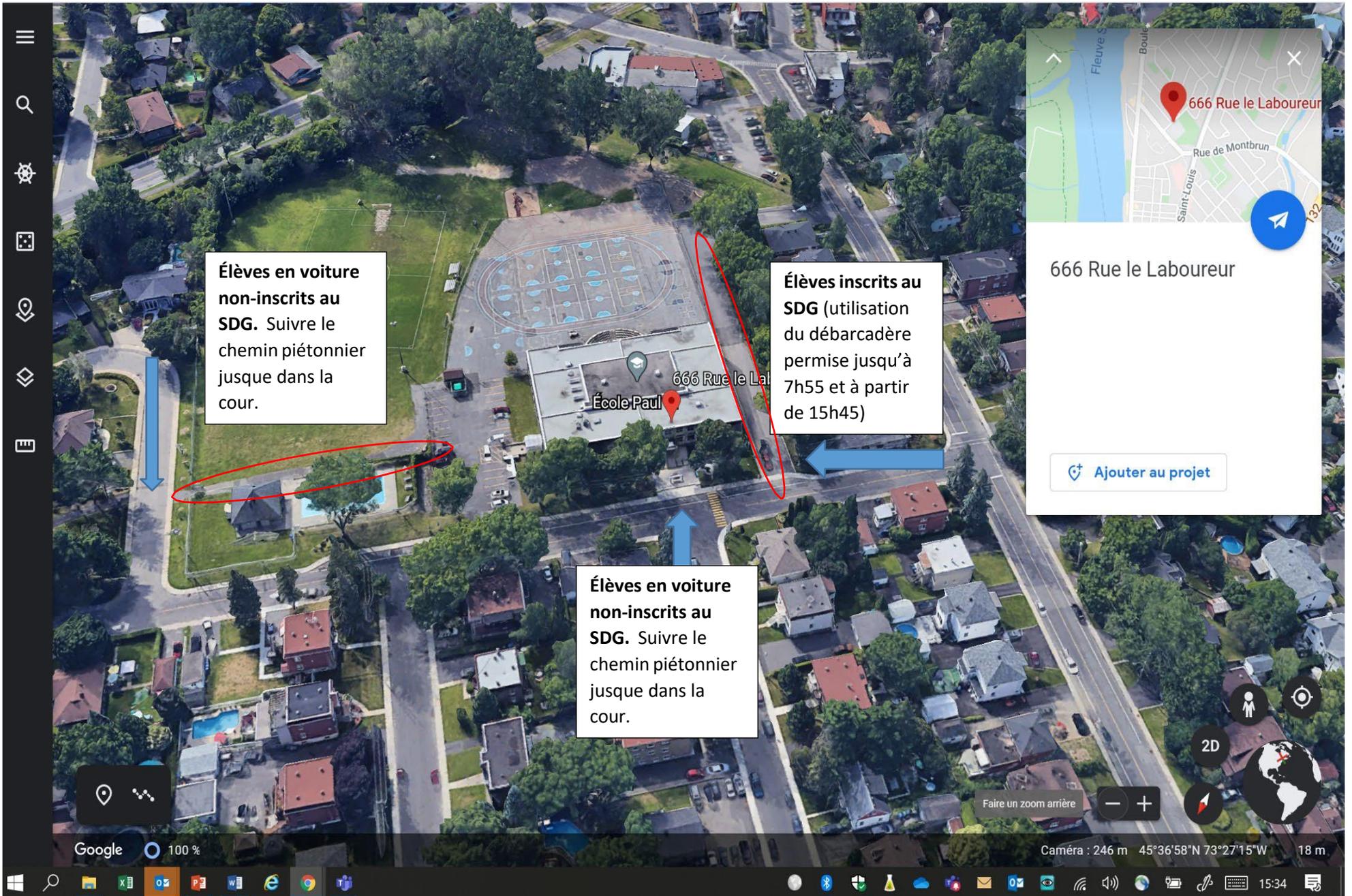
Or, il nous apparaît important de rappeler que la Charte des droits et libertés garantit le droit à l'image, ce qui signifie qu'il est interdit de mettre en ligne ou de diffuser la photo d'une personne (même une photo qui apparaît positive ou neutre), sans le consentement de cette personne ou du parent lorsqu'il s'agit d'un mineur. L'école ne détient pas de consentement signé par les parents des élèves pour une telle diffusion de photos de leurs enfants sur les médias sociaux.

Nous vous remercions de votre compréhension à ce sujet.

En comptant sur vous et en vous assurant notre collaboration, toute l'équipe de l'école Paul-VI vous souhaite une bonne rentrée scolaire 2025-2026 et un bon mois de septembre à tous !

Bonne rentrée !

Julie Rousselle, directrice de l'école Paul-VI



Élèves en voiture
non-inscrits au
SDG. Suivre le
chemin piétonnier
jusque dans la
cour.

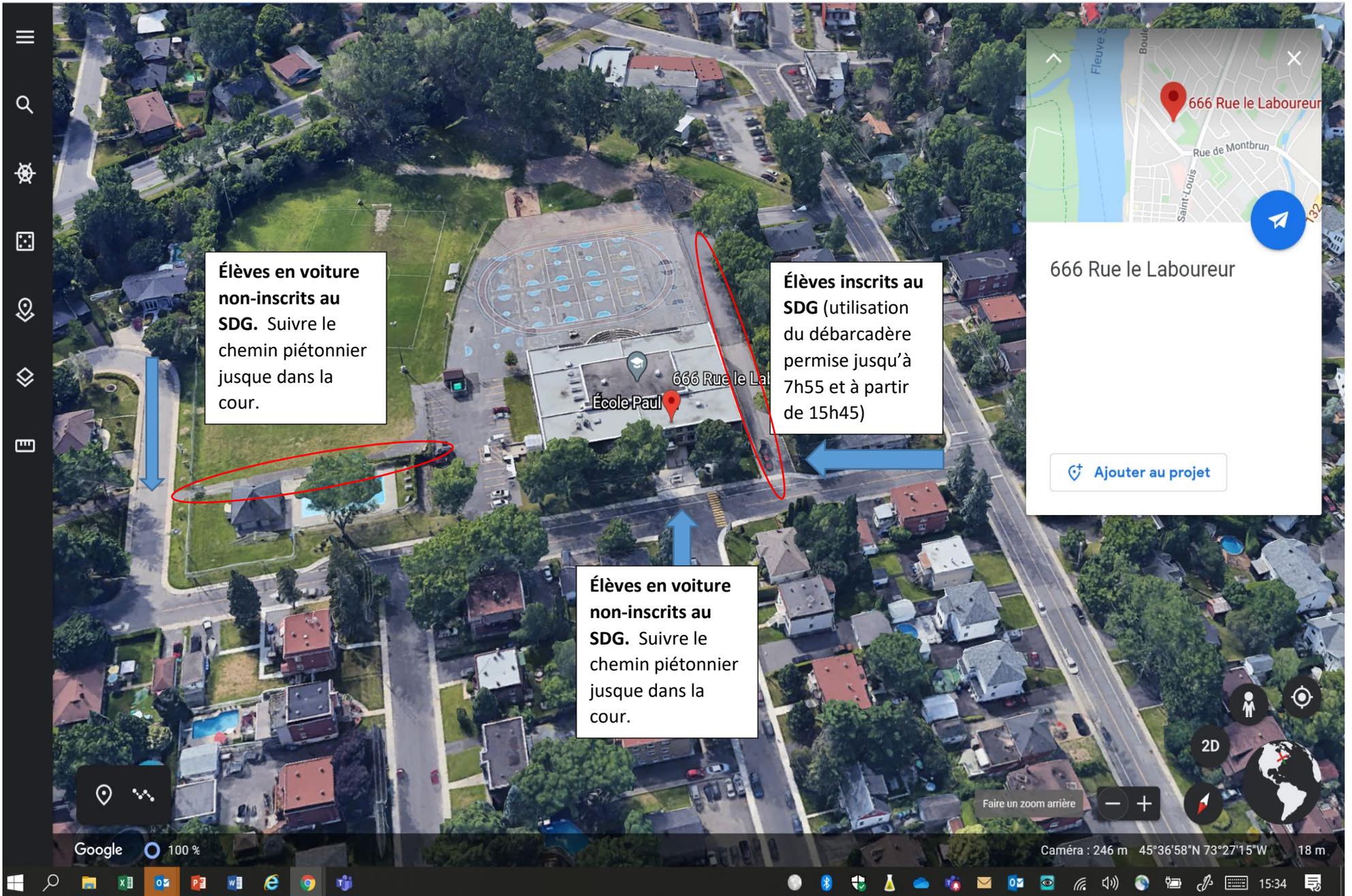
Élèves inscrits au
SDG (utilisation
du débarcadère
permise jusqu'à
7h55 et à partir
de 15h45)

Élèves en voiture
non-inscrits au
SDG. Suivre le
chemin piétonnier
jusque dans la
cour.



666 Rue le Laboureur

[Ajouter au projet](#)



Élèves en voiture non-inscrits au SDG. Suivre le chemin piétonnier jusque dans la cour.

Élèves inscrits au SDG (utilisation du débarcadère permise jusqu'à 7h55 et à partir de 15h45)

Élèves en voiture non-inscrits au SDG. Suivre le chemin piétonnier jusque dans la cour.

666 Rue le Laboureur

Ajouter au projet